

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LOUDES**

Nombre de conseillers

En exercice : **15**

Présents : **13**

Votants : **15**

L'an deux mil vingt-six le : **20 octobre à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Loudes s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Laurent BARBALAT** - Maire –

Date convocation : 13 octobre 2026

Présents : Mesdames-Messieurs Naaïma DEGAÏCHIA ; Fabrice GRANIER ; Cathie MOREL ; Gaith DEGAÏCHIA ; Marie-Christine CELLIER ; Francis CHAUTARD ; Cyril ALMÉRY ; Anaïs GAUTHIER ; Julien VALLET ; Didier GALLARD ; Jordane LESIEUR ; Lionel LEGRAND ; Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mme Chloé PEREIRA procuration M. Gaith DEGAÏCHIA ; Mme Léa CHAPELON procuration Mme Naaïma DEGAÏCHIA

Absents :

Secrétaire : **M. Gaith DEGAÏCHIA**

Délibération 43-2026

Objet : Régie de recettes de la cantine scolaire – Fin des fonctions du régisseur titulaire et nomination du nouveau régisseur titulaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2025 instaurant un régime unifié de responsabilité financière pour l'ensemble des gestionnaires publics (ordonnateurs, comptables et régisseurs)

Vu la délibération du 12 octobre 2022 portant création de la régie de recettes de la cantine scolaire ;

Vu l'avis conforme du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay -DGFIP de la Haute-Loire en date du 31 octobre 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au changement du régisseur titulaire de la régie de recettes de la cantine scolaire, créée par délibération en date du 24 octobre 2023.

En effet, Mme Valérie RAMOUSSE, qui exerçait les fonctions de régisseur titulaire depuis le 30 novembre 2023, jusqu'à son congés maladie et sa mise en disponibilité d'office.

Afin d'assurer la continuité du service public et la perception des recettes de la restauration scolaire, il est proposé de nommer Mme Corinne VIDROC jusqu'alors mandataire suppléante, en qualité de nouveau régisseur titulaire à compter de ce jour.

Conformément à la réglementation en vigueur, la nomination du régisseur sera prononcée par arrêté du Maire. Il est toutefois nécessaire que l'assemblée délibérante valide ce changement.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le changement de régisseur titulaire

Le 20/10/2026

Le Maire, Laurent BARBALAT



Le 20/10/2026

Le secrétaire, Gaith DEGAÏCHIA

Séance du mardi 20 octobre 2026